

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 novembre 2021.

Etaient présents : M. DAULNY Laurent, M. DUPEUX Eric, Mme MANEAU Mireille, M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, M. DE GRAEVE Gérard, Mme CALLARD Jeanne, Mme JANVIER Mireille, Mme TABAUD Joëlle, M. FREITAS José, Mme COCHIN Dominique et M. PRIANT Fabrice.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : M. COLNET Bernard, Mme LAUNOY Nathalie, M. QUILLON Damien

Absent : Néant.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

I - Décisions du Maire depuis la dernière réunion du Conseil :

Monsieur le Maire dresse la liste des dépenses engagées dans le cadre de ses délégations de pouvoir.

II - Marchés à procédure adaptée : consultations et décision

La consultation concernant les assurances communales a été lancée. Les offres doivent être remises pour le 8 décembre, 12H.

Des devis sont validés pour le remplacement des brises soleil à l'école maternelle, avec une solution électrique ; les matériaux pour la création des réseaux du lotissement de la Claudière ; les colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans (inscrits sur les listes électorales).

III – Budget communal – décision modificative

Une décision modificative au budget communal est validée : l'article 2051 (concessions et droits similaires) est augmenté de 2200 € et l'article 2315 (Installations, matériels et outillages techniques) est diminué du même montant.

IV - Personnel communal :

Chaque conseiller a reçu les projets des documents à approuver.

1- Les lignes directrices de gestion

Ce document obligatoire permet de définir la politique en matière de ressources humaines pour la durée du mandat. Ce document est évolutif. Il prévoit notamment le remplacement des agents partants en retraite ainsi que les actions à mettre en place concernant la stratégie pluriannuelle ainsi que la promotion et la valorisation des parcours professionnels. Ce document est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et prend en compte les observations du comité technique.

2- Règlement intérieur

Il n'est pas obligatoire mais il permet d'avoir un document de référence. Il sera remis à chaque agent. Le comité technique a rendu un avis favorable. Les recommandations ont été prises en compte. Il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents

3- Indemnisation des frais de déplacement

Cette délibération fixe le remboursement des frais de déplacement aux agents et est également approuvée.

4- Mise en place temps partiel

Après avis favorable du comité technique, ce sujet étant abordé dans le règlement, une délibération est prise afin de fixer les modalités d'éventuelles demandes de temps partiel.

5- Déploiement du télétravail

Cette mise en place est légère mais permettra notamment un travail à distance en cas d'intempéries, de crise sanitaire ou de besoin. Elle est approuvée à l'unanimité des conseillers présents après avis favorable du comité technique.

6- Suppression de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Certains postes n'ayant plus lieu d'être sont supprimés. Les temps de travail de certains postes ont été modifiés et nécessitent leur remplacement par des temps différents. Enfin certains postes vacants sont maintenus afin de permettre des évolutions de grade pour certains agents dans les mois à venir. Le nouveau tableau des effectifs est validé. Le comité technique a rendu un avis favorable.

7- Organisation des services et IHTS (Indemnité horaire pour travaux supplémentaires).

La délibération en date du 25 septembre 2018 concernant les modalités de paiement des heures supplémentaires et complémentaires n'est plus assez précise. Le receveur municipal a fait part des exigences à ce sujet. Une nouvelle délibération est donc validée après avis favorable du comité technique.

8- Recrutement d'un agent en contrat aidé au service technique :

Une convention sera signée pour le recrutement d'un adjoint technique en contrat à compter du 15 décembre prochain. Cet emploi bénéficiera d'une aide de l'état à hauteur de 80 %.

9- Recrutement pour besoin saisonnier

La possibilité de recruter un ou des agents pour besoin saisonnier est validée par le conseil municipal.

Madame MANEAU rappelle que l'ATSEM en poste à l'école maternelle part en retraite en fin décembre. Il faut donc prévoir son remplacement provisoire dans l'attente des résultats du concours que deux agents de la collectivité ont passé.

V - Lotissement de la Claudière

Les travaux du lotissement de la Claudière vont démarrer très prochainement. Un permis de construire a déjà été déposé. Monsieur le Maire propose de revoir le prix de vente des parcelles. Le Conseil municipal valide un prix de vente à hauteur de 17 € TTC le m².

Une réunion de programmation des travaux a été fixée au 19 novembre prochain.

VI - Extension installations d'éclairage public rue du château d'eau

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été demandé au SDEC de chiffrer une solution mixte comprenant deux luminaires classiques rue des quatre chemins et deux luminaires solaires rue du château d'eau. Après examen des trois solutions, c'est-à-dire quatre éclairages classiques ou quatre éclairages solaires ou une solution mixte, et vu les différences de coût, la solution solaire est retenue.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR et d'une subvention du SDEC.

VII - Démolition immeuble rue de Dunet

Les démarches auprès d'ENEDIS, d'Orange et d'AXIONE ont été relancées afin de faire déposer les réseaux fixés sur les bâtiments. Les travaux de démolition sont commencés.

VIII - Projets 2022

Monsieur le Maire dresse la liste des projets 2022 qui comprendront des travaux à l'école élémentaire. Une assistance sera sollicitée auprès de l'agence d'attractivité. Des subventions peuvent être demandées, notamment au titre de la DETR. Ils comprendront notamment des aménagements des cours, des extensions au niveau des préaux, de nouveaux sanitaires, l'accessibilité des locaux.

Le service de l'eau est désormais doté d'un système de télérelève. Certains compteurs ont été équipés de modules et des compteurs complets ont été installés afin de faciliter cette télérelève à distance. Ce programme devra être poursuivi.

La salle située près de l'office de tourisme fera l'objet de travaux afin de la rénover et permettra d'accueillir des expositions ou des réunions.

Les cabinets de la maison de santé allant tous être occupés, il est indispensable de prévoir la construction de la troisième aile afin de pouvoir accueillir de nouveaux professionnels de santé.

L'étude pour l'aménagement de la place de la poste après démolition de l'immeuble central sera engagée.

Le système de chauffage du gymnase devra être remplacé.

IX - Conseil départemental : bail maison de santé et annexe à renouveler.

Le bail concernant la location d'un cabinet pour la PMI avec le Conseil départemental à la maison de santé est arrivé à échéance le 30 avril 2019. Ce bail ne pouvant pas se renouveler par tacite reconduction puisque l'article « durée du contrat » des conditions particulières précisait que la reconduction du bail devra faire l'objet d'un nouveau contrat.

Afin de régulariser cette situation, il est donc nécessaire de régulariser la situation en signant un nouveau bail avec le Conseil départemental à compter du 1^{er} mai 2019 et de prévoir dans les conditions particulières l'entretien des locaux qui avait fait l'objet d'un avenant à l'annexe du bail initial.

X - Collège : convention fourniture de repas

Cette nouvelle convention tient compte des évolutions. L'agent mis à disposition a été remplacé. En raison de la crise sanitaire les repas de l'école maternelle sont toujours livrés sur place et la vaisselle est assurée par le collège.

XI - Achat et vente terrains

1 – Terrains rue de Dunet

La proposition faite à la personne riveraine n'a pas reçu une réponse favorable. Elle propose une somme inférieure à la somme souhaitée par la commune et maintient son intention d'acquérir les terrains qui seront libérés après démolition des immeubles. Le conseil municipal fixe le montant de la vente de ces deux parcelles à 10 € le m². Les deux autres parcelles seront mises en vente prochainement.

2 – Immeuble place de la Poste : La vente sera signée le 17 novembre 2021.

3 – Proposition achat grange rue de la Navette : La grange située rue de la Navette, qui avait subi un incendie, serait en vente. Le Conseil municipal mandate Monsieur le Maire pour faire une proposition au Notaire, ce bâtiment étant situé dans le périmètre du projet d'aménagement de la place de la Poste.

4 – Terrains situés rue des quatre chemins et rue du château d'eau

Des terrains situés dans une zone où des constructions sont en cours pourraient être aménagés en lotissement. Une proposition pourrait être faite aux propriétaires afin de créer une réserve foncière pour un futur lotissement. Une étude sur les coûts de cet aménagement sera faite afin de faire une proposition d'achat.

5 – Terrains La Tuilerie

Afin de concrétiser la vente de ces parcelles, la SAFER fera une estimation avec visite sur le terrain et rapport d'expertise.

XII - Subventions

La commune valide l'adhésion à Musique en Marche, qui a cette année, proposé une manifestation sous la halle très appréciée ainsi qu'un concert dans le cadre de « Jazz à la Sout ».

XIII - Ciné plus : Factures et conventions

La commune va régulariser le règlement des factures de 2019 et 2020 et signer une convention avec Ciné plus. A partir de 2021, la communauté de communes prendra cette dépense en charge.

XIV - Affaires diverses.

- Eau : deux abonnées ont eu une consommation d'eau anormale suite, pour l'une à une fuite imputable à des travaux réalisés par la commune et pour l'autre à un dysfonctionnement de compteur. Le Conseil décide de facturer une consommation identique aux années précédentes.
- Installation du conseiller aux décideurs locaux : Actuellement le conseiller aux décideurs locaux occupe un bureau dans l'ancienne trésorerie. Le bail a été dénoncé à compter du 01/01/2022. Les futurs locaux de la communauté de communes accueilleront le CDL, mais pendant la période de travaux à venir, il a été convenu de lui mettre un bureau à disposition à la mairie. Une convention sera établie avec le trésor public qui versera une somme forfaitaire annuelle.

- Bureau de poste : il sera fermé les lundis à partir du 15 novembre.
- Cérémonie 11 novembre : la cérémonie aura lieu à 11 heures au monument aux morts. Le rassemblement est prévu à 10 heures 45 devant la mairie.
- Positionnement tour de France 2023
Il est rappelé que la commune accueillera une étape d'arrivée du Paris-Nice 2022 le 8 mars prochain. Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que comme prévu, il a positionné la commune pour une étape départ du tour de France 2023. Des courriers ont été adressés à Christian Prudhomme ainsi qu'à Madame la Présidente du Conseil départemental et à Monsieur le Député de la Creuse.
- Communication avec les commerçants pour le Paris-Nice pour décoration des vitrines.
Des courriers seront adressés aux commerçants afin de leur demander de décorer les vitrines de leurs commerces pour cette manifestation. Un vélo géant va être installé sur le rond-point Pierre Delille et d'autres aménagements vont être programmés pour décorer la ville.
- Modifications d'adressage : Suite aux modifications d'adressage, des administrés ont demandé que la commune fournisse les nouvelles plaques numérotées. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande. Lors de la numérotation initiale des plaques avaient été fournies par le lycée professionnel de Saint-Vaury. Depuis aucune plaque n'a été distribuée par la commune.
- Journée de vaccination à la salle Apollo : une nouvelle journée de vaccination pour l'administration de la troisième dose du vaccin contre le COVID est programmée le 1^{er} décembre 2021, suite à la demande des équipes d'infirmières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.